



Le Reclassement professionnel des travailleurs de plus de 45 ans (Outplacement)

Votre association compte un ou plusieurs travailleurs ayant (ou approchant) 45 ans? Dans ce cas, sachez que la loi oblige désormais l'employeur à proposer l'outplacement aux travailleurs concernés.

1. Notion

L'outplacement est un ensemble de services et de conseils de guidance procurés au travailleur, dans le cadre d'un licenciement, par un « prestataire de services », pour le compte de l'employeur qui licencie.

Cet accompagnement vise à permettre à un travailleur de retrouver lui-même et le plus rapidement possible un emploi auprès d'un nouvel employeur ou de développer une activité professionnelle en tant qu'indépendant.

Par services et conseils, on entend :

- un encadrement psychologique ;
- l'établissement d'un bilan personnel et/ou une aide à l'élaboration d'une campagne de recherche d'emploi et à sa mise en œuvre ;
- une assistance en vue de la négociation d'un nouveau contrat de travail ;
- une assistance lors de l'intégration dans le nouveau milieu de travail ;
- une aide logistique et administrative.

2. Conditions d'application

- avoir atteint l'âge de **45 ans** au moment où le congé est donné par l'employeur, c-à-d au moment où le travailleur est informé de la fin du contrat ;
- compter une **ancienneté d'au moins un an** ininterrompu chez l'employeur ;
- **Nature de la fin du contrat :**

En fonction de la manière dont le contrat prend fin, le travailleur pourra bénéficier ou non de la procédure de reclassement professionnel :

Cas où le travailleur bénéficie de l'outplacement ;

- ☛ licenciement dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée ;
- ☛ licenciement dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, avant la fin de celui-ci.

Cas où le travailleur ne bénéficie pas de l'outplacement ;

- ☛ licenciement pour motif grave ;
- ☛ expiration d'un contrat à durée déterminée ou de remplacement ;
- ☛ prépension ;
- ☛ âge de la pension atteint ;
- ☛ et bien sûr, en cas de démission du travailleur.

En outre, le travailleur doit lui-même prendre l'initiative de demander à l'employeur l'organisation de cette procédure. Bien qu'il s'agisse d'un droit, il n'y a pas d'octroi automatique.

3. Procédure

Au moment du licenciement, l'employeur doit informer le travailleur de son droit à une procédure de reclassement.

Le travailleur qui souhaite faire usage de ce droit en informe son employeur par écrit au plus tard 2 mois après la fin du contrat de travail

Ensuite, l'employeur, doit, dans un délai de 2 mois, transmettre par écrit au travailleur une offre de reclassement professionnel.

Le travailleur donne son consentement à la procédure.

Le travailleur a droit à un maximum de 60 heures d'accompagnement pendant une période maximale de 12 mois :

- 20h d'accompagnement pendant 2 mois;
- si l'accompagnement n'aboutit pas à une nouvelle activité pour le travailleur, à nouveau 20h d'accompagnement pendant 4 mois ;
- idem, mais 20h d'accompagnement pendant 6 mois.

4. Le coût d'un reclassement professionnel

Le coût du reclassement professionnel variera d'un prestataire de service à un autre.

Suivant une étude de marché établie par la Boutique de gestion, les premiers prix commencent à 2000 € hors TVA.

A titre informatif, une liste de prestataires de services est disponible sur: www.federgon.be

5. Sanctions

Dans le chef de l'employeur ;

S'il ne respecte pas ses obligations en matière de procédure de reclassement professionnel, il est redevable d'une contribution d'un montant total de 3600 € (au profit de l'ONSS + amende administrative) par travailleur qui avait droit à une procédure de reclassement mais n'en a pas bénéficié.

Dans le chef du travailleur ;

- s'il n'effectue pas la demande de l'outplacement auquel il a droit ;
- s'il refuse de collaborer à une offre d'outplacement valable ou de l'accepter,

il peut perdre ses allocations de chômage:

- soit temporairement pour une période de minimum 4 semaines et maximum 52 semaines ;
- soit définitivement s'il refuse dans le but de recevoir des allocations de chômage.

En conclusion, si vous êtes dans le cas, je vous conseille de prendre les devants et de prévoir, dans votre budget, un poste pour couvrir cette dépense importante. La réserve consentie, si elle n'est pas utilisée, pourra alors être reportée d'une année à l'autre.

Damien REVERS

Service juridique

Ce service offre des réponses personnalisées et gratuites à toutes vos questions relatives de près ou de loin à la gestion quotidienne de votre asbl. Si le travail demandé ne dépasse pas deux heures d'investissement, elle vous sera fournie dans des délais courts et restera totalement gratuite. Si vous avez souvent recours à ce service (plusieurs demandes/an), ou que la question posée nécessite plus d'une demi-journée de recherche, cette aide deviendra un échange de service.

Pour bénéficier de cette aide juridique, contactez Damien, du lundi au jeudi : au 02 286 95 75 ou via damien.revers@reseau-idee.be

INFOR'IDée

le bulletin de liaison des membres effectifs du Réseau IDée – n°1/2007

POINT DE VUE

L'ErE vue par la promotion de la santé

Que penser de l'ErE, ses acteurs, ses méthodes ? Coup de chapeau et coup de marteau de Philippe Mouyart, chargé de projets au Centre Local de Promotion de la Santé de Charleroi-Thuin. Souvent associé aux événements du Réseau IDée, il en est membre depuis deux ans.

Ton coup de chapeau à l'éducation à l'environnement, ses valeurs, ses méthodes, ses acteurs ?

J'en ai deux. Le premier élément, c'est l'esprit d'ouverture à d'autres secteurs. Je sens auprès des acteurs de l'ErE particulièrement une envie d'échanger, de confronter les idées, les expériences et les pratiques. On se sent accueilli. De là découle mon deuxième coup de chapeau : l'esprit de convivialité et de créativité. Dans toutes les activités auxquelles j'ai eu l'occasion de participer - les rencontres, le colloque... - j'ai senti en permanence un souci de mettre une ambiance, ajoutant au sérieux du travail une atmosphère agréable et conviviale. Je n'ai rencontré cela nulle part ailleurs. Dans la promotion de la santé, on n'a pas ce souci du détail poussé à l'extrême. Chez nous, la construction de l'environnement de travail et de réflexion est plus anecdotique que systématique.

Et s'il fallait lui donner un coup de marteau ?

Il y a peut-être un manque dans la capacité de passer systématiquement de l'individuel au collectif. C'est en tout cas ma perception des démarches effectives d'ErE.

L'idée serait de dépasser la dimension éducative individuelle, fort présente dans les sensibilisations sur des thèmes divers, pour y inclure de plus en plus une dimension plus politique. J'insiste sur le mot « systématiquement » : je ne veux pas dire que cela ne se fait pas, mais c'est encore trop rare et anecdotique sur le terrain. Les pratiques d'ErE devraient plus systématiquement amener le citoyen à percevoir sa capacité à faire évoluer la société pour garantir à tous et à chacun un cadre de vie de qualité aujourd'hui et demain. Cela nécessite un travail sur « Quelle société nous voulons ? », « Quel prix sommes-nous prêts à payer ? »... Dans la promotion de la santé, le concept de santé est considéré non pas comme une fin en soi, mais bien comme une ressource devant permettre aux personnes et à la collectivité d'atteindre un bien-être et de satisfaire les différents besoins. Dans ce cadre, nous essayons de créer les conditions environnementales, éco-

nomiques, culturelles et politiques favorables à une meilleure qualité de vie.

Tu relies cela à la distinction entre « promotion de la santé » et « éducation à la santé ». Peux-tu expliquer ?

En ErE, vous êtes plus proches de « l'éducation à la santé », où là on focalise sur les aptitudes individuelles des personnes à mieux prendre leur santé en charge. Mais « L'éducation à la santé » n'est qu'une des stratégies parmi les cinq définies par la promotion de la santé, dans la « Charte d'Ottawa ». Pour faire de la promotion de la santé, il faut en effet aussi développer :

- une stratégie agissant sur le communautaire (un quartier, une école, une entreprise...) : renforcer la participation et le contrôle qu'une population peut avoir sur sa santé ;

- une stratégie améliorant le milieu de vie : modifier les conditions matérielles et



organisationnelles influençant les personnes dans les lieux où elles travaillent, habitent, étudient, se détendent...

- l'élaboration d'une politique publique saine : éclairer les responsables politiques de divers secteurs - pas uniquement dans le champ de la santé - sur les conséquences que toutes leurs décisions peuvent avoir sur la santé ;

- la réorientation des services de santé : apporter le soutien nécessaire aux pro-

SOMMAIRE

Épinglé pour Vous 2

- Comment réussir nos collaborations?
- Mémoire des acteurs de l'ErE
- Inscrivez-vous aux Rencontres 2007!
- La charte des membres du réseau IDée avance!
- Testé pour vous: Etes-vous syndiqué à notre site Internet?

Côté membres 3

- La participation au coeur des pratiques des membres

Le Coin du Juriste 4

- Le reclassement professionnel des travailleurs de plus de 45 ans.

INFOR'IDée est le bulletin de liaison trimestriel des membres effectifs du Réseau IDée

Édition et diffusion

Réseau IDée
266, rue Royale à 1210 Bruxelles
T. 02 286 95 70 / F. 02 286 95 79
info@reseau-idee.be
www.reseau-idee.be

Ont collaboré à ce numéro :

Marie BOGAERTS • Christophe DUBOIS
• Damien REVERS • Joëlle VAN DEN BERG
Mise en page
César CARROCERA GIGANTO

professionnels de différents secteurs pour qu'ils puissent intégrer dans leurs pratiques le bien-être des personnes.

Ces stratégies plurielles sont bien présentes aussi en ErE. Je l'ai d'ailleurs entendu dans la bouche de Lucie Sauvé lors des Assises de l'ErE que vous aviez organisées en 2004. Mais si cette approche globale est tangible dans la théorie, je la sens moins traduite sur le terrain. Je dis bien « moins », car je connais aussi des initiatives d'ErE ancrées dans des perspectives de participation des personnes, de co-construction des projets... Tout n'est évidemment pas tout blanc, ni tout noir, que ce soit en ErE ou en Promotion de la santé.

Propos recueillis par **Christophe Dubois**



CULTURE

ÉDUCATION PERMANENTE



RÉGION WALLONNE





Comment réussir nos collaborations ?

« Conditions de réussites de vos pratiques collaboratives et fonctionnements en réseaux ». C'est avec cet intitulé que l'Institut d'Eco-Pédagogie a fait salle pleine lors d'un atelier-formation en novembre dernier. Autour de la table, une trentaine de participants, tous professionnels issus de divers secteurs et dont les missions touchent à la notion de réseau. Ce « groupe d'intelligence collective » (ainsi nommé par Michel Cornu - expert français invité pour l'occasion) s'était donné pour ambition d'élaborer, en trois jours, un tableau de bord balisant les conditions de réussites d'un réseau. Si cet objectif n'a pas été atteint - illustrant par là une difficulté récurrente des démarches participatives et collectives - plusieurs réflexions auront aiguisé l'appétit des participants. Ils y apprennent par exemple que dans un réseau, rien ne sert de songer exclure les membres inactifs. Car si la proportion est de 10 % de pro-actifs et de réactifs, contre 90% d'observateurs et d'inactifs, en excluant les 90 personnes qui ne bougent pas, les 10 restantes reproduiront le pourcentage initial : 1 seule conservera un niveau d'implication élevé.

Pour en savoir plus sur les apports de cet atelier-formation, contactez l'IEP (04 366 38 18 - www.institut-eco-pedagogie.be) ou lisez le rapport d'évaluation qu'en a fait Michel Cornu sur <http://ic.fing.org/news/atelier-formation-a-l-evaluation-reseaux>. A lire aussi l'ouvrage « Travailler en réseau - Partager et capitaliser les pratiques professionnelles », de Guy Le Boterf, Éditions d'Organisation, 2004, 32 €.

N'oubliez pas de vous inscrire aux Rencontres 2007

Les Rencontres de l'ErE 2007 se tiendront du 6 au 8 mars à l'Auberge de Jeunesse de Liège. Elles s'articuleront autour d'ateliers d'échange d'expériences, mais aussi autour de "chantiers" sur le thème de la participation (*lire article p.3*). Expression et créativité feront également partie de la palette des ingrédients du programme de cet événement devenu incontournable. Il est encore temps de s'inscrire : Damien Revers - damien.revers@reseau-idee.be - T. 02 286 95 75 Contact : dominique.willemsens@reseau-idee.be ou 02 286 95 72



Du 6 au 8 mars 2007, trois jours pour se ressourcer !

Mémorandum des acteurs de l'ErE, on en parle encore !

Tout récemment, dans le cadre d'une réunion d'échange sur l'éducation à l'énergie en Région wallonne, le Réseau IDée a été invité à présenter dans les grandes lignes le Mémorandum des acteurs de l'ErE 2004 en guise de référence commune pour l'élaboration d'une future campagne éducative. De quoi nous encourager à poursuivre cette réflexion et la relancer en vue des élections... 2009. Un travail qui sera lancé après finalisation de la Charte (avril 2007).

La Charte des membres du Réseau IDée avance !

Une succession de trois versions a été envoyée entre octobre et décembre à tous les membres. Plusieurs dizaines de membres ont répondu, soit pour l'approuver telle quelle, soit pour y apporter des propositions de modifications. Après lecture de ces propositions, le CA a travaillé à une version "quasi" finale durant ce mois de janvier. Ce document vous a été envoyé par mail pour approbation ou dernière possibilité de vous prononcer sur certains passages qui ne seraient pas "acceptables". Délais pour répondre : fin février. Acte final: lors de l'Assemblée générale qui se déroulera le JEUDI 26 AVRIL (à noter dans vos agendas !). Version « papier » pour ceux qui le souhaitent auprès de Joëlle van den Berg (02 286 95 70).

Êtes-vous syndiqué à notre site internet ?

Vous visitez fréquemment des sites internet ? Si oui, connaissez-vous le RSS ou « syndication » ? Le RSS — pour Really Simple Syndication — permet d'être automatiquement averti de l'existence de nouveaux articles sur un site. Plus besoin donc d'ouvrir votre navigateur, de vous rendre sur le site en question et de vérifier si celui-ci a été mis à jour, le RSS fait tout cela à votre place ! Comment l'utiliser ? Vous devez tout d'abord disposer d'un logiciel permettant la lecture des fils RSS, par exemple, le logiciel libre RSSOwl (www.rssowl.org).

Une fois le logiciel installé, vous copiez le lien «RSS» d'un site qui en est équipé, par exemple www.mondequibouge.be, et vous l'importez dans le logiciel RSS. Lorsque vous lancez votre logiciel RSS celui-ci se connecte aux sites auxquels vous avez souscrit et en rapatrie les nouveautés. Un peu comme une revue de presse interactive et instantanée. Il existe d'autres lecteurs de RSS commerciaux, gratuits ou payants ainsi que des lecteurs « en ligne » dont nous ne ferons pas la publicité mais que vous pourrez facilement trouver sur le Web...

Il existe aussi des navigateurs Web qui facilitent l'utilisation du RSS en vous avertissant quand un fil est disponible, par exemple le navigateur libre Firefox.



La participation au cœur des pratiques des membres

17 membres ont répondu aux deux questions lancées par l'équipe du Réseau IDée* : « La "participation" est-elle un pôle important dans vos activités ? » et « Accordez-vous plus d'importance au processus ou à la production finale ? ». Un succès ... de participation vu le délais rapide et la méthode : un unique e-mail. C'est donc peu dire que le sujet interpelle !

Dans les grandes lignes, les réponses montrent que, pour tous, la participation est un pôle important de leurs activités. Mais les formes varient.

Sensibilisation des enfants

Les associations animant de manière ponctuelle des groupes, le plus souvent d'enfants, voient la participation comme une condition de réussite des animations pour atteindre les objectifs de **sensibilisation** visés et amener les personnes, « dès lors prêtes », à vouloir changer les choses. « La participation est donc présente dans chacune de nos activités dans le sens où les parti-



cipants sont toujours amenés à manipuler, à toucher, sentir, ressentir, partager des ressentis... » (Virelles Nature). « On essaie que chacun s'y retrouve à son rythme, à son niveau et selon ses envies. » (CRIE d'Anlier). « Nous proposons aux enfants des défis, des missions, des créations, des jeux. De la sorte, les enfants sont des acteurs de nos animations. » (CN de Borzée). « Toutes nos animations, qu'elles s'adressent à des enfants, des grands adolescents, des adultes ou

avec pour objectifs la **production d'idées** en matière de gestion de l'environnement et la mise en place de **partenariats constructifs**. Green ouvre ainsi la parole aux jeunes via des Parlements, tables rondes... Quant au CRIE d'Anlier, il privilégie des **jeux de rôle** où les adolescents sont amenés à se mettre dans la peau de différents personnages afin de réaliser une concertation ...

Il s'agit dans ces deux cas d'outiller et sensibiliser des futurs adultes aux pratiques participatives et si possible d'aller jusqu'à la réalisation concrète.

Impliquer les citoyens

Du côté des organisations d'éducation permanente, Natagora évoque la force vive que représente le réseau des 800 **bénévoles**, mais aussi l'importance de le structurer et le dynamiser. Aux Ateliers de la Rue Voot, il s'agit de briefer tout le monde au DD, même ceux qui ne viennent que pour « casser du caillou » (ateliers créatifs)... Pour IEW, nous retrouvons la notion de **citoyen débateur** : « la participation des associations de la fédération aux débats/positions/avis, etc. que nous mettons sur pied ; inciter nos membres et les citoyens actifs à participer aux débats publics (voire à les mettre sur pied) ... ».

Au CLPS de Charleroi – Thuin, c'est la notion de **partenariat** qui prévaut : « initier des dynamiques qui encouragent le développement de partenariats, le travail intersectoriel et la participation communautaire ... La question transversale de nos interventions est : est-ce que le projet laisse une place aux citoyens et, si pas, comment est-il possible de leur laisser cette place ? ».



Quelle participation ?

« Il y tant de processus de participation dans tant de secteurs... Le moment est-il venu de faire des croisements ? », s'interroge Espace Environnement. Y a-t-il une de ces formes de « participation » qui soit plus pertinente qu'une autre ? Peut-on d'ailleurs dire qu'il s'agit dans tous les cas de « participation » ? Certains diront oui, d'autres non... Certains, plus investis dans une éducation globale privilégieront peut-être davantage la **démarche** plutôt que le **résultat**, bien que la plupart des membres soient attentifs aux deux : « c'est l'un qui fait l'autre ! ». Et nous n'avons pas encore parlé d'évaluation... Le débat est et reste ouvert !

Les Rencontres de l'ErE (du 6 au 8 mars à Liège – www.reseau-idee.be/recontres), sans se positionner comme un colloque traitant du sujet, surferont sur les vagues de la participation et tenteront d'avancer sur quelques une de ces questions... Bienvenue !

Joëlle VAN DEN BERG

joelle.vandenberg@reseau-idee.be



Répandre la participation c'est inciter à l'action plutôt qu'à la résignation, à l'implication politique ou sociale plutôt qu'au populisme, c'est accéder et faire accéder au statut d'acteur, à l'esprit critique qui permet de se désaliéner de la télévision dans ce qu'elle peut avoir de vain, de la consommation, de l'individualisme, de la culture du lieu commun... L'action collective n'est plus tellement de mode mais le « lien social », le « vivre ensemble » constituent des objectifs pour faire tenir ensemble des populations de plus en plus hétérogènes et dualisées spatialement. (ARAU).



des personnes handicapées sont conçues pour laisser une grande part à la participation et à l'interactivité. » (Cap Patrimoine). « ... L'ergonomie et la forme circulaire des ateliers favorisent la participation. » (Préhistosite de Ramioul)...

On pourrait parler dans ces cas d'habituer (de baigner) les plus jeunes (et aussi moins jeunes) à s'exprimer, à écouter, à donner confiance en leur rôle d'acteur, à « développer des aptitudes individuelles et sociales » favorables à la participation...

Outiller les jeunes

D'autres associations s'adressent aux « jeunes »

Avec l'Arau et Espace Environnement, la **dimension démocratique** de la participation prend son ampleur : « notre objet social vise à la démocratisation du processus de décision en urbanisme, entre autres en rendant public, par le biais d'activités d'éducation permanente (conférences, colloques, visites guidées...), les enjeux de l'aménagement urbain. » (Arau).

Pour Espace Environnement, dont la participation des citoyens est au cœur des démarches : « au plus elle a sa place dans le processus de production et de décision, au mieux elle est positive. Loin des manipulations, récupérations, consultations sans effets... ».

Des références pour aller plus loin

- « La participation et les acteurs ». Collection santé communautaire et promotion de la santé. 4. (50 p., 0,5 € - Educa-Santé / Sacopar, 071/33 02 29 – téléchargeable sur www.sacopar.be)

- « Développement social participatif » et « Animer un projet participatif » - Modes d'emploi, Revues Territoires (132 p., 14€ - Adels, 0033 1 43 55 40 05 – www.adels.org).

* Document complet des réponses disponible sur demande au Réseau IDée (02 286 95 70). Merci à tous. Tous n'ont malheureusement pas pu être cités, question de place !